

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019**

**CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE**

**MAIZIERES-LES-METZ –La Petite Barche - Gendarmerie et logements – F  
F09FC70W005**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Maizières-lès-Metz souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de 1 ha 54 a 99 ca, en vue de créer des bureaux et de logements,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes Rives de Moselle et la commune de Maizières-lès-Metz, annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens sis sur le territoire communal de Maizières-lès-Metz, d'une superficie de 1 ha 54 a 99 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 300 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE

LE

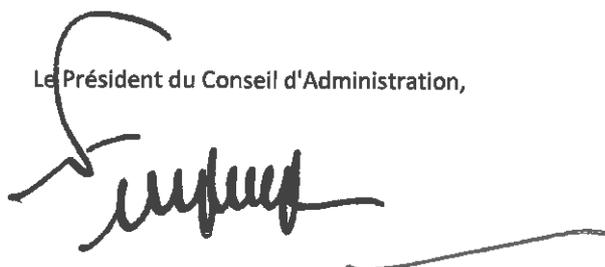
**19 MAI 2016**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

**François SCHRICKE**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

**PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR**